



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928
Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2008/21

Le 22 juillet 2008

Demande en interprétation de l'arrêt du 31 mars 2004 en l'affaire Avena et autres ressortissants mexicains (Mexique c. Etats-Unis d'Amérique) (Mexique c. Etats-Unis d'Amérique)

La Cour fixe le délai pour le dépôt d'observations écrites par le Etats-Unis d'Amérique

LA HAYE, le 22 juillet 2008. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, a fixé au 29 août 2008 la date d'expiration du délai pour le dépôt, par les Etats-Unis d'Amérique, d'observations écrites sur la Demande en interprétation de l'arrêt du 31 mars 2004 en l'affaire Avena et autres ressortissants mexicains (Mexique c. Etats-Unis d'Amérique) (Mexique c. Etats-Unis d'Amérique) déposée par le Mexique le 5 juin dernier.

La Cour a pris cette décision conformément au paragraphe 3 de l'article 98 du Règlement, après s'être renseignée auprès des Parties. Elle s'est réservée le droit, après le dépôt des observations écrites des Etats-Unis, de donner aux Parties la possibilité de lui fournir par écrit un supplément d'information, ainsi que prévu au paragraphe 4 de l'article 98 susmentionné.

Dans son ordonnance en indication de mesures conservatoires en date du 16 juillet dernier, la Cour avait indiqué qu'il était «dans l'intérêt des deux Parties que soit tranchée au plus vite toute divergence d'opinion ayant trait à l'interprétation du sens et de la portée des droits et obligations qui sont les leurs en vertu du point 9 du paragraphe 153 de l'arrêt Avena». Elle avait ajouté qu'elle devait veiller à rendre «dans les meilleurs délais» un arrêt définitif sur la demande en interprétation.

Historique de la procédure

Pour consulter l'historique de la procédure, il convient de se reporter aux communiqués de presse n° 2008/15 du 5 juin 2008 et n° 2008/20 du 16 juillet 2008, disponibles sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

Département de l'information :

Mme Laurence Blairon, secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)
MM. Boris Heim et Maxime Schouppe, attachés d'information (+31 (0)70 302 2337)
Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)